

LA PAILLETTE

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE MELETE WEEK-END ANNEE 2025/2026

ARTICLE 1 : JAUGE

Pour des raisons de sécurité la capacité d'accueil de la salle MELETE est limitée à 60 personnes assises et 80 debout.

ARTICLE 2 : USAGES

La salle Méléte est destinée à accueillir des événements associatifs ou familiaux.

En respect de la laïcité qui compte parmi ses principes fondateurs, **LA PAILLETTE n'accueille aucune manifestation à caractère religieux.**

Il y est formellement interdit :

- De vendre de l'alcool
- D'utiliser des bouteilles de gaz
- De fumer
- De dormir sur place

Le non-respect de ces usages constitue un motif de résiliation immédiate et sans contrepartie financière du contrat de location.

Par ailleurs, les systèmes d'accrochage mural laissant une trace définitive (punaises, agrafes, clous ...) ne sont pas autorisés.

ARTICLE 3 : RESPECTS DES HORAIRES

Les heures d'entrée et de sortie de la salle Méléte sont enregistrées. Tout dépassement sera facturé 100 € de l'heure.

ARTICLE 4 : RESPECT DU VOISINAGE

Pour le respect du voisinage, les portes donnant sur l'extérieur doivent être fermées à partir de 22h00 et la musique baissée.

ARTICLE 5 : NETTOYAGE DE LA SALLE

La salle doit être restituée dans le même état de propreté que lors de l'entrée dans les lieux :

- Tables et chaises pliées et rangées sur les chariots prévus à cet effet.
- Vaisselle lavée, essuyée et rangée à sa place initiale.
- Lave-vaisselle purgé et nettoyé.
- Coin cuisine nettoyé
- Poubelles vidées et sacs poubelle changés (pour information, des containers sont situés au niveau du théâtre et dans le parc St-Cyr).

LA PAILLETTE se réserve le droit de garder la caution garantissant le ménage si le nettoyage n'est pas effectué ou mal effectué.

ARTICLE 6 : DOMMAGES EVENTUELS

Toute dégradation (bris de vaisselle, dommage matériel...) doit être signalée à LA PAILLETTE qui se réserve le droit de garder tout ou partie de la caution garantissant le matériel pour effectuer les remplacements ou réparations nécessaires.

Contact et personne référente pour l'accueil de nos locaux :

Rozenn Lebastard / loc.salle@la-paillette.net / 02 99 59 88 88

Contact Service Sécurité et surveillance des Bâtiments, Citédia : 02 99 64 26 55